

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 12 février 2016

Convocation du 5 février 2016.

Le douze février deux mil seize, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Michel GONCALVES, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Michel PERRIN, Patricia PIGEON, Jean-Luc TANGRE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Joël TOURTE qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND et Aurélie MOYSAN.

Secrétaire de séance : Francis POISSON.

Le procès verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

Finances

Travaux

Questions diverses

Dépassement de tonnage

SAFER

Prêt de matériel

Informations

FINANCES

❖ PONT DE REZY

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés sollicite le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat pour financer les travaux de reconstruction du pont de Rézy.

❖ MODALITES D'OCTROI DE CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL QUITTANT LEUR SERVICE

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le principe de cadeau de départ pour les agents communaux et dit que le cadeau (matériel ou sous forme de chèque cadeau) sera d'une valeur maximum de 25,00 € par année de travail au sein de la collectivité.

❖ ACCEPTATION DE CREDITS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le chèque d'un montant de 244.15 € pour la location des parcelles A52 et A510,

TRAVAUX

❖ TRAVAUX DE VOIRIE

Suite à la dégradation du trottoir le long du 42/44 rue du Grand Morin et afin de préserver les piétons et les propriétés riveraines, les Services du Département ont préconisé un nouvel aménagement du stationnement et du trottoir.

- Inclusion de l'aire de stationnement autorisé au droit des n°39 et 41 sur une partie de trottoir afin de laisser une largeur suffisante à la circulation de tous les véhicules,
- Remise en état de la bordure de trottoir par mise en place de bordures A1 au droit du n°42/44, rue du Grand Morin,
- Implantation de plots en bois de section 210 mm et de hauteur visible 600 mm tous les deux mètres, sur une longueur de 20 mètres, sauf devant la porte à deux battants.

Par ailleurs, Danielle POIRSON rappelle qu'une demande de devis avait été faite pour l'aménagement de la partie habitée du chemin de Grimpel et le projet de sécurisation du trottoir longeant le lavoir.

Pour des économies d'échelle ces travaux seront réalisés par la même entreprise.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les travaux de voirie d'un montant de 34 666.80 € TTC et prend acte du choix de la commission des achats se portant sur l'Entreprise WIAME,

❖ **ABRIBUS**

Francis POISSON, explique que la ligne 8 doit être mise aux normes handicap et PMR en collaboration avec le STIF et la CCPC. En conséquence, la mise en place de l'abribus à l'arrêt du cimetière est reportée.

QUESTIONS DIVERSES

❖ **DEPASSEMENT DE TONNAGE**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, ne s'oppose pas à la gestion de la forêt avec tout ce que cela induit, mais demande un examen complet du dossier afin d'avoir la certitude que toutes les solutions d'évacuation du bois ont été envisagées sérieusement, demande quel est le poids des coupes concernées et quel serait le PTAC des engins qui évacueraient les grumes et dit qu'une décision sera prise au mieux des intérêts de chaque partie dès que le gestionnaire forestier aura fourni les documents ci-dessus demandés.

❖ **CONVENTION avec la SAFER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés refuse la convention proposée par la SAFER pour la surveillance foncière.

❖ **PRET DE MATERIEL**

Jean-Luc TANGRE expose au Conseil la requête faite par deux associations qui souhaitent louer ou se voir prêté le podium dont la Commune vient de faire l'acquisition.

Il explique que le podium est formé par la juxtaposition de 12 praticables réglés et numérotés qui s'emboîtent à l'aide de petits éléments. Par ailleurs il dit que les praticables sont difficilement transportables (46kg chacun) et que le revêtement de sol ne supporte ni la pluie ni la boue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, au vu de la complexité du montage et du démontage du matériel, souhaite d'une façon générale que le dit matériel ne quitte pas les locaux communaux et rappelle que la Salle municipale de TIGEAUX est disponible à la location avec ou sans estrade.

❖ **INFORMATIONS**

1. VIGIPIRATE

Madame le Maire indique que la posture VIGIPIRATE a été prolongée. En conséquence, les dispositions préfectorales du 15/12/2015 continuent de s'appliquer jusqu'à nouvel ordre.

2. VOISINS VIGILANTS

Vu le nombre de Tigéens intéressés, Christine LE FOLL informe le Conseil qu'une réunion concernant le concept VOISINS VIGILANTS aura en avril en présence des représentants de la gendarmerie.

3. SDIS

Madame le Maire informe le Conseil que la contribution de la Communauté de Communes du Pays Créçois (C.C.P.C.) au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) s'élèvera à 13,678 € par habitant ce qui correspond à 5 143€ pour TIGEAUX.

4. ANIMATION DU VILLAGE

- Galette

88 personnes sont venues fêter l'épiphanie le samedi 9 janvier dans une ambiance très conviviale.

- Choucroute

Organisation d'une soirée choucroute le 12 mars à 19h30. Les inscriptions (limitées à 80) sont prises en mairie.

- Rectificatif à l'Edito du Maire : la fête de Noël aura lieu le 10 décembre

5. ÉTAT CIVIL

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Joshua LASSEUR né le 8 décembre et présente ses condoléances à la famille de Monsieur MUSELET décédé le 6 janvier et de Madame BARRÈS décédée le 28 janvier.

6. DECHETS MENAGERS

Ordures ménagères (couverture verte) ramassage tous les vendredis.

Collecte sélective (couverture bleue) ramassage tous les mercredis.

Collecte des déchets verts tous les mercredis du 1er avril à fin novembre,
et les 20 janvier 24 février 16 mars 7 décembre,
Encombrants ramassage 3 fois par an les lundis : 22 février 13 juin 17 octobre.

Michel PERRIN, Elu en charge du dossier des déchets ménagers, rappelle que les containers doivent être **rentrés à l'intérieur des propriétés le soir même du ramassage.**

Planning de distribution des sacs en mairie par les élus (la secrétaire ne distribue pas les sacs.)

Vendredi 29 janvier	- 18h30 à 19h30	Samedi 5 mars	- 11h à midi
Vendredi 15 avril	- 18h30 à 19h30	Samedi 28 mai	- 11h à midi
Vendredi 15 juillet	- 18h30 à 19h30	Samedi 3 septembre	- 11h à midi
Vendredi 21 octobre	- 18h30 à 19h30	Samedi 3 décembre	- 11h à midi

RAPPEL

La collecte des encombrants

■ **Sont collectés** (sous réserve que leurs dimensions ne dépassent **pas 2m** et que leur poids soit **inférieur à 25 kg**)

L'Électroménager : Ustensiles ou appareils ménagers et petit électroménager au rebut (frigos, four, fers à repasser, cafetières...)

L'Ameublement : Meubles, literies, ...

Loisirs et divers : vélo, landaus, jouets, ...

Vieilles ferrailles

■ **Sont exclus**

Les gravats et déblais provenant de travaux particuliers et publics

Les vitres et glaces

Les appareils sanitaires (lavabo, baignoire, WC)

Les déchets verts

Les Déchets Ménagers Spéciaux ou DMS (peintures, solvants, batterie...)

Les anciennes clôtures (grillage, ...),

Les carrosseries voitures, batteries auto, huile de vidange

Les déchets présentant, par leur nature, un danger pour l'environnement ou pour la santé du personnel de collecte, les déchets pour lesquels il est fait obligation de recourir à des modes de collectes ou de traitements spécifiques : produits toxiques, chimiques, biologiques, huiles de vidange, peintures, ... produits contenant de l'amiante.

Les déchets d'origine agricole.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 20h 50.